

RÉVISION N°2
Approbation - 2019

ALBIGNY-SUR-SAÔNE

RÈGLEMENT

C.3.3 Éléments Bâtis Patrimoniaux



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

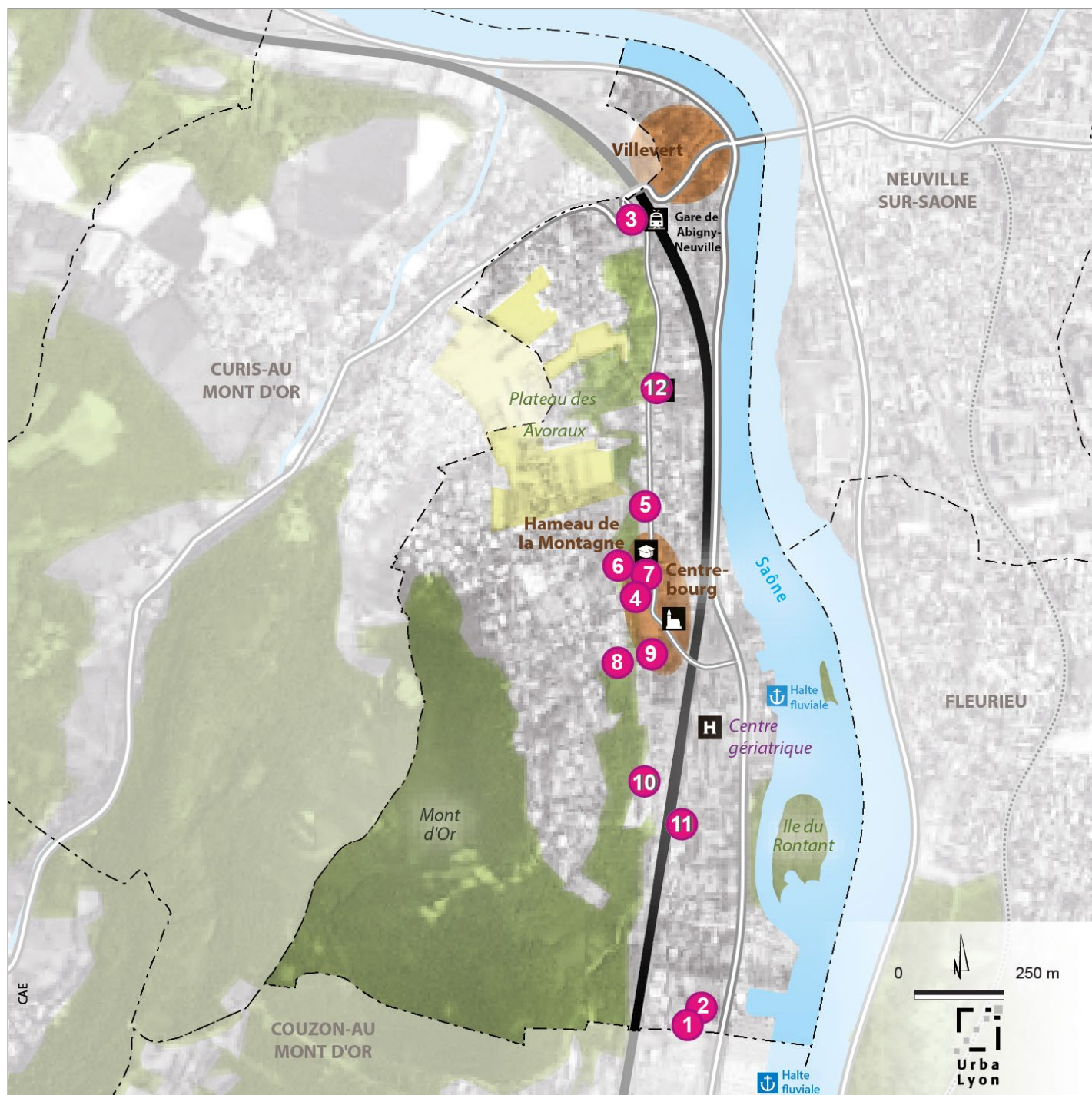
Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

Localisation des éléments bâtis patrimoniaux (EBP)



LEGENDE

VOCATION



Centralité



Economique



Equipement



Agricole



Naturelle



Élément Bâti Patrimonial

ELEMENTS REPERES



Lieu culturel



Mairie



Fort et site militaire



Hopitaux



Université



Lycée/Collège



Equipement



Gare

Références

Typologie : Cheminée, château d'eau, objet signal

Nom : Four de l'ancienne cimenterie

Valeurs :

- Social et usage
- Mémoire
- Paysagère



Caractéristiques à retenir

- Le four de la cimenterie (années 1930) est un élément fort, signal dans le paysage par sa hauteur, son implantation singulière en biais (liée à la livraison des marchandises par voie ferrée) et par la couleur des briques en façade. Il constitue un repère visuel et un témoignage de l'activité liée aux carrières de calcaire à Albigny.
- La fonction de cheminée explique la hauteur de l'édifice, qui repose sur une ossature poteaux-poutres de béton armé sans remplissage. La structure de la partie supérieure est la même mais elle est remplie d'un appareillage de briques. Le rapport plein/vidé (plein dans la tour et base évidée) donne un caractère élancé au bâtiment.
- Le squelette de la base offre des transparences sur les carrières et le grand paysage. Ainsi, de loin, le four marque le paysage et de près, il le cadre.
- Les deux façades principales sont soulignées par un système de voûtes en béton armé, à l'image d'une marquise, qui fait office d'auvent.
- Le four est, aujourd'hui, flanqué de deux extensions de plain-pied, postérieures à la construction de l'édifice. Ces ailes apportent un autre langage architectural qui dégrade l'identité de l'ouvrage et de l'ensemble du site.

Prescriptions

Elément à préserver :

- le four (structure poteaux-poutres, hauteur, composition tripartite, matériaux bruts)
- l'ossature et les transparences (rapports plein-vidé).



Références

Typologie : Bâtiment industriel, technique (hangar, atelier, usine, bâtiment de recherche, halle)

Nom : Halle de l'ancienne cimenterie

Valeurs :

- Social et usage
- Mémoirelle
- Paysagère



Caractéristiques à retenir

- Le bâtiment de la halle (hangar de la cimenterie, années 1930) s'implante perpendiculairement aux carrières et à la rue qui la dessert. Son long linéaire de façade lui donne une forte présence dans le paysage immédiat. Le rythme vertical des façades guidé par la structure poteaux-poutres est, comme cité précédemment, un caractère fort de l'édifice. Le bâtiment est couvert par une voûte autoportante en béton précontraint qui constitue un élément remarquable et caractéristique de son architecture. La structure nervurée est laissée lisible et met en avant un système de fermes en béton armé, novateur à l'époque.

Outre la structure, le remplissage participe à la composition des façades : alternance entre briques, claustras bois et carroyage de verre.

Un principe de façade vitrine vient achever le bâtiment en partie ouest.

S'appuyer sur la trame verticale et le système structurel

Le bâtiment comprend plusieurs systèmes structurels secondaires combinés, destinés à supporter les machines. Ceux-ci ne sont pas nécessaires à l'équilibre du bâtiment. Ces éléments, une fois abattus, peuvent permettre de retrouver le volume originel de la halle. Le système poteau-poutre permet une grande modularité et donc adaptabilité du bâtiment, qui peut ainsi accueillir des usages très divers.

Afin de restituer le volume monolithique originel de la halle, il n'est pas nécessaire de conserver l'extension en façade sud.

- Ce bâtiment témoigne de l'avènement de la technique du béton précontraint en France ainsi que de l'activité liée aux carrières de calcaire à Albigny.

Prescriptions

Elément à préserver :

- la halle (structure poteaux-poutres, volume modulable, composition verticale, matériaux bruts...)
- la voûte autoportante en béton précontraint.



Références

Typologie : Maison bourgeoise

Valeurs :

- Urbaine
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Haute maison, implantée en front de rue, dans un virage, et dans la pente ; cette implantation lui donne un statut dominant dans le paysage et donc un rôle de repère ;
- Portail et mur d'enceinte marquant l'angle de l'épingle de voirie, marqueur du paysage urbain ;
- Architecture très élancée, hautes baies à crossettes, modénature discrète, bichromie ;
- Quelques boisements perceptibles depuis l'espace public.

Prescriptions

Elément à préserver : maison



Elément Bâti Patrimonial

Place de Verdun, 19 rue Germain

Références

Typologie : Bâtiment administratif (mairie, poste...)

Nom : Ancien bâtiment "télégraphe, poste, téléphone"

Valeurs :

- Mémoirelle
- Urbaine



Caractéristiques à retenir

- Bâtiment en longueur, marqueur de l'espace public, élément structurant de la place de Verdun ;
- Architecture de facture modeste, de plain-pied, un niveau unique ;
- Présence d'une ancienne enseigne : télégraphe, poste, téléphone,

Prescriptions

Elément à préserver : bâtiment



Références

Typologie : Maison de ville

Valeurs :

- Urbaine
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Haut bâtiment (aujourd'hui à l'abandon ?), implanté au bas de la cote, la végétation crée un fond de scène ;
- Bâti en pierres dorées laissées apparentes, de trois niveaux ; deux arcades en plein-cintre au rez-de-chaussée (menuiseries d'origine à vantaux de bois), encadrement de baies en pierre ; baies géminées au dernier niveau ;
- Flanqué d'une grange ouverte, avec charpente bois apparente, deux planchers en mezzanine ;
- Emprise de la propriété difficilement lisible ;
- Porte à encadrement pierre moulurée.

Prescriptions

Elément à préserver : bâtiment



Elément Bâti Patrimonial

3, montée du Vieux Château

Références

Typologie : Grande propriété, avec bâti au milieu du parc

Nom : Villa Marguerite

Valeurs :

- Urbaine
- Paysagère
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Haute maison bourgeoise implantée en bordure d'une grande parcelle en partie boisée, située en dessus du château ;
- Composition symétrique, avec un corps central flanqué de deux tours carrées supérieures d'un niveau, oculus, encadrement des baies et portes en pierre de taille, crêtes de toiture ;
- Implantée dans une pente, composition du jardin en terrasses.

Prescriptions

Elément à préserver : maison



Elément Bâti Patrimonial

52, 54 avenue Gabriel Péri

Références

Typologie : Grande-Propriété avec bâti ayant un rapport à la rue

Nom : Ancien presbytère

Valeurs :

- Urbaine
- Architecturale- Historique



Caractéristiques à retenir

- Ensemble implanté dans la continuité du front bâti du bourg de Albigny ;
- Ancien presbytère ;
- Architecture remarquable : ensemble composé de deux corps de bâti qui se font face de part et d'autre d'une cour intérieure close par un porche à l'encadrement de pierre de taille moulurée, fenêtre à meneaux (Renaissance) ; l'élément le plus au nord donne sur une autre cour, close également par un portail de pierre, ouvertes en arc en plein-cintre.

Prescriptions

Éléments à préserver : ensemble bâti et portail



Références

Typologie : Grande-propriété, avec bâti au milieu du parc

Valeurs :

- Paysagère
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Ensemble bâti, très imposant, implanté dans une pente, tourné vers la Saône, placé à l'angle d'une vaste propriété boisée, allée de marronniers ;
- Présence de plusieurs tourelles, galerie couverte ;
- Décomposition du jardin en terrasses, présence d'une gloriette, d'un colombier, murs de soutènement, contreforts, jardin à la française ;
- Persistance du mur d'enceinte, de portail et porte en pierre de taille.

Prescriptions

Éléments à préserver : bâtiments, pigeonnier, gloriette, murs, portes et portails



Références

Typologie : Maison des champs

Nom : Maison de l'accueil et chapelle

Valeurs :

- Urbaine
- Paysagère
- Architecturale- Historique



Caractéristiques à retenir

- La maison de l'accueil appartenait à un domaine de plus de 3 ha qui s'étendait jusqu'à la Saône ; la maison principale est une maison des champs construite du XVIIe-XVIIIe siècle ;
- Au XVIIe siècle, il appartenait à Jean de Sève, prévôt des marchands à Lyon ;
- Le domaine qui comprenait chapelle, orangerie, lavoir et dépendances fut traversé dans sa partie basse, vers 1856 par la voie ferrée du PLM ;
- Successivement maison départementale de retraite, occupé pendant la seconde guerre mondiale, puis lieu d'accueil des ménages (d'où son nom de « maison de l'accueil ») ;
- En 1949, le bâtiment est rehaussé d'un étage ;
- En 1955, le tracé de la rue Jean Chirat et la construction d'un immeuble coupèrent le domaine en deux parties ;
- La maison de l'accueil possède des fresques remarquables classées aux Monuments Historiques (7 épisodes de l'histoire d'Esther par Daniel Sarrabat, appelé par Thomas de Boze, vers 1710 pour décorer son salon d'apparat) ;
- Le long de la rue Etienne Richerand, on observe un petit bâtiment qui correspond à l'ancienne chapelle de la propriété du pavillon, appuyée sur le mur d'enceinte de la propriété ; une orangerie est attenante ;
- Détails remarquables : toiture à quatre pans de tuiles vernissées, encadrements de baies en pierre de taille moulurée, linteau en arc en plein-cintre mouluré ;
- Glacière à proximité et en étroite relation mais peu lisible aujourd'hui (en sous-sol ?) ;
- Présence de boisements remarquables.

Prescriptions

Éléments à préserver : maison de l'accueil, chapelle et mur d'enceinte



Références

Typologie : Bâtiment de santé publique (bains-douches, hôpital, crématorium...)

Nom : Bâtiment de l'ancien hôpital

Valeurs :

- Urbaine
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Long bâtiment implanté au pied de la côtière, vestige d'un ensemble de bâtiments, disparu aujourd'hui ;
- Trois niveaux, galerie couverte en arcades au rez-de-chaussée, composition tripartite : corps central flanqué de deux avant-corps en léger ressaut, corniche périphérique à denticules, bandeau filant soulignant l'étagement ;
- Implanté en pied de balme, il domine le paysage et constitue un repère ;
- Persistance d'une grande partie du mur bahut d'enceinte, et de la grille en fer forgé ;
- Le portail avec piliers en pierre de taille moulurée a été démoli, ainsi que le porche monumental, en pierre de taille, et avec arcade moulurée, colonnettes ioniques, socle statue.

Prescriptions

Éléments à préserver : bâtiment et porche monumental



Références

Typologie : Maison bourgeoise

Valeurs :

- Paysagère
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Maison bourgeoise à l'architecture modeste ;
- Bâtiment de base rectangulaire de deux niveaux, composition symétrique autour d'une tour ronde engagée supérieur d'un niveau, balcon en console, oculus ;
- Présence de quelques arbres remarquables.

Prescriptions

Elément à préserver : maison



Références

Typologie : Bâtiment administratif (mairie, poste...)

Nom : Mairie

Valeurs :

- Urbaine
- Architecturale



Caractéristiques à retenir

- Bâtiment développé en T, prolongé par deux ailes perpendiculaires implantées en contre-bas ;
- Bâti en pierres dorées laissées apparentes, un niveau, encadrement de baies en pierre ;
- Façade pignon avec oculus, surmontée d'un clocheton couvert d'ardoises, deux clochetons en façade arrière ;
- Implanté en léger recul de la voie, sur un parvis très minéral ;
- Les maisons de la rue sont implantées en contre-bas, la mairie est l'unique bâtiment placé au niveau de la route, ainsi elle est très visible et fait office de repère urbain sur l'avenue.

Prescriptions

Éléments à préserver : bâtiment de la mairie

